



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des éleveurs bovins

Question au Gouvernement n° 2750

Texte de la question

SITUATION DES ÉLEVEURS BOVINS

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Dufrègne.

M. Jean-Paul Dufrègne. Monsieur le Premier ministre, « Idéale » : ainsi se prénomme la magnifique vache charolaise égérie du salon international de l'agriculture. Cette race, avec la Limousine, la Blonde d'Aquitaine ou encore l'Aubrac, constitue la majeure partie du troupeau allaitant. Ce sont des animaux élevés pour leur viande de haute qualité. Porté par la coopérative SICABA – société d'intérêt collectif agricole de Bourbon l'Archambault –, le premier label rouge en viande bovine adulte est né en 1974, dans ma circonscription de l'Allier, en plein cœur du bocage bourbonnais.

Ces animaux pâturent dans des prairies dites naturelles, jamais labourées, et qui participent à la biodiversité à laquelle nous sommes tous attachés. Ces exploitations d'élevage, souvent situées en zones dites défavorisées simples, ne peuvent pas prétendre au même niveau d'aide que les exploitations en zone de montagne, par exemple.

Ce mode d'élevage est aujourd'hui menacé ; le moral n'y est plus. Le député Jean-Baptiste Moreau déclarait lui-même ce week-end, au Salon de l'agriculture, qu'il fallait intervenir le plus vite possible, notamment au niveau de la filière de la viande bovine, car les prix de vente ne correspondent plus du tout aux coûts de production. Il ajoutait que dans son département comme dans d'autres, de plus en plus d'éleveurs jetaient l'éponge et vendaient leur cheptel. Les prairies sont alors labourées, ce qui va à l'encontre de la nature !

M. Pierre Cordier. Il a raison !

M. Jean-Paul Dufrègne. La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGALIM, avait suscité de l'espoir. Elle n'est malheureusement pas au rendez-vous. De surcroît, les premières discussions autour de la future PAC ne sont pas encourageantes.

Ma question est simple : avez-vous la volonté de sauver l'élevage bovin allaitant en France, et comment ? Ou laisserez-vous faire le marché, comme dans d'autres domaines, en continuant de signer des traités où les distorsions de concurrence ne sont pas acceptables, ce que les députés communistes dénoncent régulièrement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Paul Lecoq. Idéal !

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France ».

M. Jean-Paul Lecoq. Nous avons eu le même manuel d'histoire !

M. Bruno Le Maire, ministre. Personne, ici, ne pourrait imaginer la France sans l'une ou l'autre. Personne ne pourrait imaginer la France sans la Charolaise, l'Aubrac, la Rouge des prés, la Blonde d'Aquitaine, la Salers, la Limousine.

M. Éric Straumann. Ni la Vosgienne !

M. André Chassaigne. Ni la Charentaise !

M. Bruno Le Maire, ministre. Ni la Normande, mais je voudrais garder un peu de temps pour vous répondre.

Je reconnais bien volontiers que ces races et leurs éleveurs sont aujourd'hui confrontés à des difficultés considérables : des difficultés de prix, des difficultés naturelles, celles causées par le rat taupier dans les prairies naturelles – phénomène contre lequel nous avons beaucoup lutté ces dernières années... Mais la première est le prix de vente insuffisant. Je suis le premier à reconnaître que la loi EGALIM, qui a donné d'excellents résultats sur beaucoup de plans...

M. Pierre Cordier. Ah bon ? Lesquels ?

M. Bruno Le Maire, ministre ne donne pas ceux qui étaient attendus sur la question de la rémunération des éleveurs de bovins allaitants. Les prix ne sont pas au rendez-vous pour des éleveurs qui sont à la peine, qui n'ont pas les revenus qu'ils devraient avoir, qui fournissent un travail exceptionnel, qui produisent des bêtes de qualité – que chacun a pu voir au Salon de l'agriculture – et dont les efforts ne sont pas justement rémunérés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM et UDI-Agir.)*

Quelle est la réponse ? La première, c'est une meilleure organisation de la filière. Il y a quelques années, je m'y suis employé dans d'autres fonctions ; le travail à faire reste encore important.

M. Pierre Cordier. C'est le même discours qu'il y a trois ans !

M. Bruno Le Maire, ministre . La deuxième, c'est de revoir ce qui mérite d'être revu dans la loi EGALIM pour les éleveurs de bovins allaitants. Nous sommes prêts, avec Didier Guillaume, à améliorer le texte pour faire en sorte que les contraintes soient plus fortes et que les éleveurs soient mieux rémunérés.

La troisième réponse réside évidemment dans la politique agricole commune. Le Président de la République l'a dit et se bat pour cela : nous sommes prêts à ce que soient prises des mesures spécifiques pour les secteurs les plus menacés, au premier rang desquels les éleveurs de bovins allaitants. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. Pierre Cordier. Ce ne sont pas des mots que nous voulons, ce sont des actes ! Parler c'est bien, agir c'est mieux !

M. André Chassaigne. Ce n'était pas trop mal, vous avez quelques restes.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Dufrègne – pour saluer la pie noire bretonne, j'imagine. *(Sourires.)*

M. Thierry Benoit. Excellent !

M. Jean-Paul Dufrène. Avec plaisir, monsieur le président. Merci, monsieur le ministre, d'avoir reconnu les difficultés particulières de ce secteur. Je répète qu'il y a urgence, car le moral est bas et trop d'exploitations disparaissent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dufrène](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2750

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 février 2020](#)